

## Grève et laïcité en France au début des années 1980

---

BRUNO POU CET

Rédacteur en chef de *Carrefours de l'éducation*

CURSEP Centre universitaire de recherche en sciences de l'éducation et en psychologie  
Université de Picardie Jules Verne, Faculté de philosophie,  
Campus, chemin du Thil 80025 Amiens cedex 1  
bruno.poucet@u-picardie.fr

En France, dans l'enseignement public, le syndicalisme des enseignants est majoritairement autonome depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : il est en effet, depuis 1946, regroupé essentiellement autour de la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) jusque dans les années 1990, moment où une reconfiguration a eu lieu (Brucy 2003). Par ailleurs, une part non négligeable du syndicalisme enseignant existe au sein même des confédérations ouvrières, CGT, FO, CFTC et principalement CFDT. Les organisations confédérées CFDT, CFTC et dans une moindre mesure CGT sont à champ de syndicalisation largement ouvert, incluant l'ensemble des métiers de l'enseignement et, pour les deux premières, également les non-enseignants, alors que les organisations autonomes regroupées dans la FEN sont sectorielles, concernent une profession, voire même un segment de celle-ci : professeurs du premier degré ou du second degré (Robert 1995).

L'ensemble de ces organisations utilise, depuis l'après-guerre, l'arme du syndicalisme révolutionnaire (Gervasoni 2006), la grève –c'est-à-dire “le refus collectif du travail”, selon le mot de Jules Guesde, arme ultime, forme banale de l'action ou au contraire forme sacralisée en sont les trois représentations habituellement reçues (Hetzl 1998, 181). Un tel choix d'action était rien moins qu'évident pour les enseignants appartenant à l'univers des fonctionnaires qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, “dissociaient la grève du droit syndical” (Siwek-Pouydesseau 1989, 66) y compris parmi les plus radicaux, instituteurs syndiqués à la CGT. Ce choix d'action peut revêtir des formes concrètes diverses : grève générale, grève nationale, grève locale, grève tournante, grève sporadique, sauvage, etc. (Sirot 2002, 95).

De plus, les organisations syndicales enseignantes de l'après-guerre se caractérisent par une ligne de clivage fondamentale autour de la laïcité et de la place de

l'enseignement privé dans la Nation. Ce clivage structure par ailleurs les organisations puisque certaines d'entre elles comportent deux fédérations, telle la principale d'entre elles, la CFDT, mais c'est aussi vrai pour la CGT ou la CFTC. Ainsi, à la CFDT, le syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN) regroupe les enseignants du public, la Fédération de l'enseignement et de la formation privée (FEP) ceux du privé. Si le SGEN est plus vite entré dans la culture de grève que la FEP, les deux organisations ont dû faire face à une double situation. L'appartenance à une confédération d'ouvriers, d'employés et de cadres les fait accéder à une culture de grève qui ne se limite pas à la défense d'intérêts corporatistes, tout en se démarquant de la CGT marquée par l'idée de grève générale, c'est-à-dire l'action directe contre le patronat (Andolfatto & Labbé 2006, 55-57).

Compte tenu de ces deux contraintes : conception même de la grève, débat public/privé, nous nous proposons de comparer l'attitude respective des quatre organisations enseignantes les plus importantes : le SNI et le SNES pour la FEN, le SGEN et la FEP pour la CFDT pendant une brève période déterminante pour l'avenir de la laïcité en France, les années 1981-1984, moment le plus fort de la question scolaire. Comment ces organisations, face à un gouvernement a priori favorable –la Gauche était au pouvoir– ont-elles réagi ? Comment la grève se situe-t-elle à l'intérieur du processus revendicatif ? Est-elle une étape, un moment ultime, alors que le nombre de conflits remonte légèrement –3,6 millions de jours de grève en 1983, contre 1,6 en 1980, 1,4 en 1981 et 2,1 en 1982 (Arch. CFDT, conflits du travail, 20F 168).

Notre analyse retient à la fois les éditoriaux, les articles destinés non seulement à l'ensemble des adhérents, mais aussi à l'opinion publique, voire aux décideurs, en partant du principe que certains textes, plus politiques, révélateurs de leurs orientations explicites et des controverses qui les opposent, contribuent à structurer le champ de leur intervention dans le milieu professionnel (Brugidou 2000, 967, Robert 1995).

## Le syndicalisme autonome

Le syndicalisme de la FEN se caractérise par la coexistence plus ou moins pacifique de deux traditions, l'une du premier degré (Syndicat national des instituteurs et des professeurs d'enseignement général des collègues -SNI), l'autre du second degré (Syndicat national de l'enseignement du second degré -SNES). Outre les clivages politiques – proximité du parti socialiste d'un côté (tendance "Unité indépendance et démocratie" UID), du parti communiste de l'autre (tendance "Unité et action" UA), le débat tourne autour de la conception même de l'école : les quatre premières années du second degré doivent-elles être dans la

continuité de l'école élémentaire (École fondamentale du SNI, définie en 1971) ou au contraire dissociées de celle-ci comme le demande le SNES, partisan d'un maintien de l'unité du second degré ? Le débat est vif, les divergences complètes, comme en témoigne cet éditorial de *L'Université syndicaliste* (US) : "L'objectif des dirigeants UID de la FEN est clair : imposer contre la volonté des enseignants du second degré et l'intérêt des jeunes l'École fondamentale qui évacue agrégés et certifiés des premiers cycles et casse le second degré... Les enseignants du second degré ne se laisseront pas faire. Ils savent qu'en défendant leurs revendications [...], ils défendent le service public" (US-4 oct. 1980, 5).

Le SNI ayant la position exactement inverse, la cohabitation au sein d'une même fédération ne pouvait donc être facile. D'ailleurs, dans l'US-8 (5 nov. 1980, 4), le secrétaire général du SNES rappelle les divergences de fond existantes et affirme que la FEN soutient la politique gouvernementale. On ne saurait mieux marquer le désaccord... C'est donc un syndicalisme qui se présente divisé alors que de lourds dossiers revendicatifs apparaissent.

## Quelle école ? Une action revendicative traditionnelle

La période électorale qui précède l'arrivée de la gauche au pouvoir, le 10 mai 1981, est particulièrement intense tant dans l'action elle-même que dans la controverse interne.

L'action d'abord. Le 19 mars 1980, le SNI a organisé une manifestation nationale "pour une école de qualité", le mois suivant, deux jours de grève. Il obtient des résultats satisfaisants du moins à ses yeux (maintien du nombre de postes, réemploi des auxiliaires, revalorisation des carrières).

En revanche, le SNES n'est pas satisfait et, enfreignant les décisions nationales de la FEN, décide, le jour de la rentrée scolaire en septembre 1980, une nouvelle grève. Il s'agit d'une grève dite "échelonnée" ou grève nationale tournoyante qui se déroule sur une quinzaine de jours.

La controverse, ensuite. Liée à une divergence sur la syndicalisation des professeurs de collège, elle permet de mieux saisir la conception respective de la grève des deux organisations. Pour le SNES, la négociation avec le gouvernement n'en est pas une, faute de budget conséquent. La grève doit permettre d'aboutir à des résultats immédiats en "imposant des reculs" : recréation d'emplois supprimés, ouverture de sections nouvelles. Mais elle n'est qu'un moyen parmi d'autres et non un aboutissement, la grève doit donc être répétée et de durée limitée. Elle se distingue ainsi des grèves "soupape, éteignoir, terminus de la revendication, baroud d'honneur" (US-5 oct. 1980), telles que la majorité de la FEN est accusée de les mener.

Dans sa revue *L'École libératrice* (EL), le SNI explique que la grève “ne peut avoir la même portée et la même signification que dans un secteur industriel et productif. Si elle n’a pas un effet direct sur notre interlocuteur gouvernemental, par contre elle peut avoir un impact considérable dans la mesure où, par son caractère massif, elle permet de convaincre l’opinion publique de la valeur de nos revendications et de la justesse de notre combat. Toute action dans notre secteur qui ne recueille pas l’adhésion d’une grande partie de l’opinion publique risque d’avoir une efficacité nulle, voire négative, car elle nous déconsidère et permet à nos adversaires de marquer des points. [...] Cela signifie-t-il que nous renoncerions définitivement à la grève ? Certes non : lorsque la masse des adhérents du SNI-PEGC, elle-même largement mobilisée, aura su convaincre et sensibiliser la masse des parents et des travailleurs, alors un arrêt de travail de grande ampleur pourra constituer une arme décisive face au gouvernement. [...] Les actions à caractère national ne sauraient avoir une efficacité réelle si elles perdent tout caractère massif et unitaire” (EL-4 3 oct. 1980, 179).

Cette position apparaît d’autant plus prudente qu’une autre sensibilité du même syndicat, à l’extrême gauche (École émancipée) fait de la surenchère en refusant toute négociation et en exigeant de “préparer la grève générale, unitaire, démocratique, des travailleurs français” (EL-6 oct. 1980, 275)

Faire grève certes, mais, pour le SNI, de façon rare afin d’en augmenter l’efficacité, plus fréquente et comme moyen ordinaire d’action pour le SNES.

## La grève planifiée

Les revendications propres aux enseignants n’aboutissant pas (revalorisation, réorganisation du collège, carte scolaire), une grève est décidée début 1981 par le SNI. Il s’agit d’une grève planifiée, selon un plan déterminé : pas de spontanéité, mais un long processus. Pas un rituel en guise de rentrée des classes mais une action adaptée aux circonstances. Un véritable plan de bataille où les adhérents et les sympathisants doivent jouer leur partie dans une orchestration décidée par le bureau national du SNI en fonction des orientations qu’il s’est fixées et qui sont censées rejoindre les attentes des personnels. En effet, “il s’agit d’un ensemble cohérent où chaque élément renforce l’autre en lui donnant plus de poids et d’ampleur” (EL-19 20 fév. 1981, 846).

Le SNI procède donc en deux temps. Premier temps, la préparation afin de faire monter en puissance le mouvement et la grève elle-même : d’abord, des réunions décentralisées dans chaque établissement afin de s’approprier le dossier, la signature d’une déclaration solennelle ensuite, engagement de toute une profession, une campagne d’opinion enfin auprès des parents, des journalistes, des élus, etc. En second temps, une double action en direction de l’administration : refus de participer à toute activité non rémunérée, refus de transmettre tout

document administratif. Enfin, la grève, qui n'a de sens que si elle est massive : "Le SNI-PEGC ne se contente pas de lancer le mot d'ordre de grève. Il met un point d'honneur à ce que tous les instituteurs, toutes les institutrices, tous les PEGC arrêtent effectivement le travail dans un ensemble cohérent et solidaire" (EL-19 20 fév. 1981, 847).

La grève doit être accompagnée de manifestations départementales afin d'en faciliter le déroulement. Elle est "réussie" aux dires de l'organisation parce que l'unité syndicale a été préservée, parce que les revendications étaient justes et que le ministre n'avait pas grand-chose à opposer. Toutefois, force est d'admettre que cette grève n'a pas, en réalité, de résultat immédiat : l'action doit se poursuivre. Elle est donc comprise non comme un aboutissement mais comme un moment décisif dans un processus : "elle est un moment d'une action en vue d'obtenir des résultats et appropriée aux obstacles rencontrés" (EL-22, mars 1981, 987). Il faut préciser qu'on est entré en campagne électorale pour l'élection à la Présidence de la République.

Cette grève a un double sens : externe, en direction du ministère, interne, en direction du SNES : il s'agit de défendre l'existence du corps des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC, premier cycle du second degré) face aux collègues du second degré qui estiment que tous les professeurs devraient être des professeurs certifiés (US-25 avril, 191, US-17 janv. 1981, US-21 fév. 1981). Il s'agit donc bien ici de politique éducative et d'une divergence sur la conception de l'école moyenne. Compte tenu de la période préélectorale, le gouvernement durcit son attitude en décidant la mise en extinction du corps des PEGC. Le bureau national du SNI "renforce les actions en cours" en organisant un "rassemblement national". Tout est désormais subordonné aux résultats de l'élection présidentielle. Le SNES ne soutint pas cette position du SNI.

Ce schéma revendicatif, somme toute traditionnel, est bousculé par les événements politiques. L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 change-t-elle la politique revendicative du SNI et du SNES ?

## Le retour de la question laïque

La question laïque passe désormais au premier plan et relègue l'action revendicative classique. Certes, périodiquement la question laïque était à l'ordre du jour. Ainsi, pour la célébration du centenaire des lois laïques (lois Jules Ferry de 1881 et 1882) le ministère avait-il tenté d'organiser une célébration unitaire mais le Comité national d'action laïque (CNAL) se préparait à organiser sa propre commémoration.

La commémoration change de sens avec l'élection de François Mitterrand. Désormais, on est dans le temps de l'action. Significatif est le titre de l'article consacré aux commémorations de 1982 : "Fêtes du centenaire, fêtes de l'avenir"

(EL-28 mai 1981, 1282). Les projets de nationalisation de l'enseignement privé développés par le CNAL peuvent espérer trouver un débouché. Le SNI s'en fait le relais : à partir de mai 1981, il n'est pas un numéro de l'EL qui ne comporte une rubrique consacrée à la laïcité.

## Le temps de la récolte revendicative ?

L'action revendicative classique est réorientée : il s'agit de participer à l'élaboration d'une nouvelle politique en restant attaché, voire en renforçant l'unité syndicale. Passer d'un syndicalisme de résistance à un syndicalisme de construction, tel est le projet. Alchimie délicate à mener comme en témoigne cet éditorial du secrétaire général du SNI, Guy Georges : "Aujourd'hui, nous pouvons, à notre place, participer à la construction de l'avenir. Cela ne signifie aucunement que nous mettions nos revendications au tiroir ; cela ne signifie pas davantage que nous nous laissions emporter dans la griserie des 'y a qu'à' lancés à la cantonade qui n'ont d'autres effets que de rendre autant service aux adversaires qu'ils satisfont l'amour-propre" (EL-6 oct. 1981, 2-4).

Le SNI lance ainsi une grande campagne "d'information et d'explication pour une nouvelle politique d'éducation". Il s'agit désormais de convaincre, de la base au sommet, du bien-fondé de ses thèses en matière d'école de base – école de la réussite, école dite fondamentale. Bref, le temps de construire paraît être venu.

De son côté, le SNES n'est pas en reste. Il précise que "le bilan est lourd et tout n'est pas tout de suite possible ! Mais c'est de la responsabilité syndicale du SNES d'examiner avec réalisme ce qu'il convient de faire dans le contexte nouveau pour le règlement des problèmes posés et la prise en compte des revendications. [...] La négociation prend une importance nouvelle dans l'activité syndicale" (US-27 mai 1981, 3 ; US-31 juin 1981, 2-3). Le registre a réellement changé, pour autant le SNES maintient son opposition au SNI, s'oppose à la thèse sur l'école que soutient ce dernier, entend accentuer sa reconnaissance par rapport aux pouvoirs publics. Dès le mois de mai 1981, il remet un mémorandum et s'engage dans une campagne contre l'échec scolaire et la revalorisation des carrières des enseignants : une pétition nationale est ainsi lancée (US-13 déc. 1981, 6). Certes, il admet que la conjoncture économique n'est guère favorable, que le gouvernement a montré des signes indéniablement positifs en relançant la création d'emplois publics, mais il prend soin de préciser que "le mouvement syndical ne saurait demeurer spectateur, ni se subordonner au pouvoir politique" (US-8 30 oct. 1981, 13). Le temps presse, il faut agir et éviter d'attendre tout du pouvoir politique.

Toutefois, la grande affaire du moment, pour le SNI, c'est la question laïque : commémoration du centenaire revisitée, mise en place d'un grand service public.

## Retour à une action revendicative classique ?

La journée du 9 mai 1982, qui célèbre le centenaire des lois laïques, a quitté le terrain commémoratif pour s'inscrire dans une perspective d'ensemble où elle n'est plus qu'un élément –on retrouve ici le schéma familial qui place la grève au centre de l'action, mais en faisant d'elle un moyen et non une fin en soi. Un programme d'action est mis en œuvre afin de prolonger la mobilisation : rencontres avec les élus, colloques, fêtes, articles, expositions, etc., destinés à souligner les dangers du maintien du dualisme.

L'espoir tardant à se manifester, un nouveau plan d'action est présenté en octobre 1982 par le SNI : les perspectives budgétaires ne sont pas bonnes, la nationalisation laïque semble encore lointaine. Le plan est cette fois recentré sur des questions directement professionnelles : plan pluriannuel de recrutement, revalorisation des carrières, etc. Est dénoncé un certain attentisme : deux dossiers n'avancent guère –l'école fondamentale, l'unification du système éducatif.

Le SNES défend sa conception du collège, il a organisé, de son côté, des "Assises de la vie scolaire" en mai 1982. Jugeant la situation bloquée, il élabore un plan et organise une journée nationale d'action en octobre 1982 sous des formes variées : réunions, distribution de tracts, délégations auprès des pouvoirs publics, défilés, voire arrêts de travail, mais sans grève nationale de 24 heures car "beaucoup de collègues sont mécontents, impatients, voire déçus mais, à juste titre, ne veulent pas affaiblir un pouvoir qu'ils ont contribué à élire" (US-37 nov. 1982, 4). Prudence, donc, face à un pouvoir ami.

Force est de constater que l'action peine à se mettre en place pour les deux organisations. Le plan d'action du SNI est renouvelé quelques mois plus tard : en mai 1983, la signature d'une pétition pour une réduction du service horaire des PEGC est adjointe. La possibilité est envisagée d'un arrêt de travail dans les établissements où les difficultés seraient les plus grandes. Mais aucune grève nationale n'est décidée, même si l'interprétation du SNES sur ce point est différente... d'où la nécessité pour les dirigeants du SNI de rappeler que l'action est "ponctuelle et modulée" : grève parfois d'une journée ou d'une demi-journée, rassemblement le soir, délégations auprès de divers responsables, en fonction des réalités locales. Le tout débouche sur une audience chez le ministre... La question de l'indépendance du syndicat par rapport aux pouvoirs publics reste posée, comme le souligne le secrétaire général du SNI : "La vraie question n'est pas de savoir si le syndicat ménage ou attaque les pouvoirs politiques. Elle est de savoir s'il progresse dans l'intérêt collectif de la nation. [...] Aujourd'hui comme hier, le syndicat avance ses revendications sans les minorer [...]. Mais il ne saurait venir prêter main-forte aux adversaires les plus irréductibles de tout ce qui nous anime comme citoyens, syndicalistes et éducateurs. Attitude peu commode qui ne cède ni à l'allégeance ni à l'irresponsabilité ? Sans doute. C'est la voie de toujours, de l'indépendance et de l'efficacité syndicale" (EL-31 juin 1983).

Il ne s'agit pas d'un simple retour à l'action revendicative classique, celle d'avant le joli mois de mai 1981. La question laïque reste au centre. En revanche, le SNES, sur ses mots d'ordre propres "une école pour réussir, ce qui doit changer dans le second degré" organise un rassemblement national en janvier 1983 : discussion par ateliers sur les réformes en cours (réforme du collège, formation des enseignants, etc.) et meeting. C'est la première intervention à cette échelle depuis 1980, intervention que Monique Vuailat, secrétaire générale de l'organisation, appelle non sans ambiguïté "manif" (US-45 janv. 1983, 6-7).

Fort de ce succès, le SNES organise en mai 1983 une semaine d'action qui, cette fois, comprend des arrêts de travail d'une demi-journée tout en précisant bien que "le SNES ne se met pas à franchir le Rubicon d'une guerre contre le gouvernement" (US-53 avril 1983, 5). Prudence encore, mais besoin de souligner que l'inaction serait le moyen de laisser s'organiser "le dévoiement des mécontentements dans les impasses politiques et revendicatives". Il s'agit en quelque sorte d'une grève de précaution, d'une grève exutoire, d'une façon d'alerter le gouvernement afin qu'il inscrive au budget le nombre de postes nécessaires (US-55 mai 1983, 5). Ainsi, pour la première fois, une certaine convergence d'analyse avec le SNI et la FEN peut être relevée.

## Laïcité et conception de l'école : le retour de la grève nationale

L'absence d'action de rue posa problème. Ainsi, le SNES est-il amené à organiser une consultation de ses adhérents afin de savoir s'il est suivi pour engager une nouvelle action nationale (US-70 déc. 1983, 2-3). C'est à partir de la laïcité que le SNI, en s'appuyant sur les décisions du CNAL, est parvenu à rétablir la situation. Il a décidé l'organisation de sept manifestations régionales pour plaider la cause de l'unification du service public. Pas une grève, mais "des actions diversifiées, larges et coordonnées" (EL-6 oct. 1983). Elles expriment le rejet des premières propositions ministérielles de négociation. Aux dires des commentateurs, ces actions sont un véritable succès.

Ceci explique-t-il cela ? Toujours est-il que le SNI lance pour la première fois depuis 1981 un appel à une grève de 24 heures dans les collèges pour le 31 janvier 1984 sur les horaires de service des PEGC et la mise en place du collège rénové. Une grève qu'il qualifie de "responsable" : qu'est-ce à dire ? Elle s'inscrit, comme à l'accoutumée, dans un plan d'action, sans globalisation. Donc pas d'extension à l'école élémentaire : un soutien des enseignants du premier degré est attendu seulement, sans grève.

Le même jour, le SNES et trois autres syndicats sectoriels de la FEN font de la surenchère et appellent à la grève sur leurs mots d'ordre propres : dégradation des conditions de travail, aggravations des conditions de service.



Le message est ainsi passablement brouillé. Cela explique-t-il que le bilan de l'action soit, selon le SNI, placé sous le signe de la réussite, mais d'une réussite disparate entre les départements (*EL-18 fév. 1984, 6*) ? Le SNES quant à lui est amené à affirmer que "l'imbrication des intérêts des diverses catégories est une réalité que personne ne peut ignorer. [...] Une réalité qui impose de dégager les convergences, qui prennent en compte les intérêts de tous et donne à chacun plus de chance d'aboutir" (*US-76 fév. 1984, 4*).

En tout état de cause, c'est une grève avertissement pour le gouvernement et le souhait que les revendications soient prises en compte. Cette action ramène insensiblement sur le terrain de la grève à l'ancienne, d'avant 1981. La grève du 8 mars 1984 est ainsi en direction de tous les fonctionnaires, à l'initiative de la FEN. Il s'agit de défendre le pouvoir d'achat, alors que les négociations avec les pouvoirs publics n'aboutissent pas. Par ailleurs, le SNES organise une nouvelle manifestation avec grève le 25 avril. Il semble que le succès ne soit pas au rendez-vous : les multiples sollicitations conduisent peut-être à une certaine lassitude.

Parallèlement à cette action revendicative, classique, le combat laïque se poursuit par le biais de manifestations dans les principales villes de France le 25 avril 1984, manifestations qualifiées de "marée humaine" et destinées à peser sur les choix des parlementaires et à être reçu par le Président de la République. Le résultat de l'action aboutit à un durcissement du texte de loi sur l'enseignement privé, en cours de discussion au Parlement et finalement, pour d'autres raisons, à son abandon en juillet.

C'est l'échec de la question scolaire, suivi d'un autre : le 3 octobre, la FEN organise une journée nationale d'action avec grève sur les questions traditionnelles de budget. Il faut reconnaître que "la mobilisation est difficile et le pourcentage de grévistes inférieur à l'habitude" (*EL-8 3 nov. 1984, 6*). Ce double échec ne pouvait qu'attiser les difficultés internes à la FEN et contribuer, à terme, à son éclatement qui intervint en 1992. Du côté du syndicalisme confédéré, qu'en est-il pendant cette même période ?

## Le syndicalisme confédéré

Deux syndicats d'enseignants appartiennent à la CFDT : le SGEN (Singer 1993) et la FEP (Poucet 1998). Le premier est très fortement influencé par l'extrême gauche, le second est dirigé depuis 1980 par un militant du PCF.

### Le temps des grèves

1980 est une période de conflits pour le SGEN, comme pour les deux syndicats de la FEN, en accord parfois avec eux, souvent avec le SNES, rarement le

SNI, à cela près qu'on trouve certaines particularités, dans la définition de l'action revendicative.

### ***La grève au SGEN : une spécificité ?***

Certes, l'habitude quinzaine d'actions en mars se retrouve, mais aussi un appel à dix jours de grève reconductible avec une approche propre, autogestionnaire : il est en effet suggéré aux adhérents de limiter eux-mêmes les effectifs de leur classe ou d'autoréduire leur horaire, voire d'organiser des classes sauvages. Quant à la grève elle-même, elle ne doit pas être comprise selon *Syndicalisme Universitaire* (SU) "comme signe ultime et rituel de la protestation mais comme instrument de l'action continue des travailleurs (et non des enseignants) de l'Éducation nationale" (SU-782 mars 1980, 3). Elle peut être nationale –on parle alors de "temps fort"– mais également et surtout démultipliée à l'infini au point que le syndicat en vient à parler de "grève générale dans l'éducation". Que faut-il entendre par là ? Tout simplement que l'ensemble des catégories professionnelles sont concernées, depuis la maternelle jusqu'à l'université et dans toutes les régions de France, en fonction des décisions locales. Une telle grève n'est qu'une étape, qu'un "tremplin pour la poursuite de l'action" (SU-783 avril 1980). Il ne s'agit donc pas de la grève générale au sens où les révolutionnaires l'entendaient au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Force est de constater que le personnel éprouve de la difficulté à suivre les décisions prises : multiplication du nombre de grèves ? Coût d'un arrêt de travail ? Opinion publique peu favorable ? Toujours est-il qu'en septembre 1980, après un nouvel arrêt de travail échelonné, le succès n'est pas au rendez-vous : le gouvernement a réussi à accréditer l'idée qu'il s'agit d'une grève politique. Et certains syndicalistes mettent en cause ces grèves décidées d'en haut par les directions syndicales, sans préparation ni suite (SU-790 oct. 1980, 3).

### ***Une montée de l'action à la FEP : la grève au centre***

Pour la FEP, le début des années 1980 marque l'entrée dans une dynamique où la grève devient l'axe essentiel de l'action syndicale. Les modalités se situent dans le cadre des journées d'action interprofessionnelles. Deux adversaires pour la FEP : le gouvernement et les employeurs privés.

Le gouvernement, en premier lieu. Événement d'importance : le 21 mars 1980 se déroule la première grève intersyndicale au sein même de l'enseignement privé, en direction du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Agriculture. La grève dure 24 heures, elle prend place dans le cadre d'une journée d'action et les revendications sont en direction de l'État employeur. Il s'agit de revendications professionnelles : retraites identiques à celles des collègues de l'enseignement public, amélioration du déroulement de carrière (Poucet 2004).

Dans *L'Éducation démocratique*, la grève est considérée comme un “pas en avant dans la mobilisation” (ED-479 mars 1980, 8). La montée en puissance de l'action revendicative a duré plusieurs années : lettre au ministre (1977), cartes pétitions (1978), première grève (1979), rassemblement national (1979), grève unitaire en Bretagne (février 1980), le moment d'une action continue et son extension puisqu'il est prévu qu'elle ne s'arrête pas demain.

La grève du 21 mars 1980 est un succès dans la mesure où une mobilisation réelle a lieu puisque, semble-t-il, 80000 grévistes (soit 80% des enseignants concernés) ont été déclarés : la division syndicale a été surmontée, les organisations se font reconnaître, par l'enseignement privé, comme interlocuteur auprès des pouvoirs publics. Celui-ci est contraint de s'associer aux syndicats pour appuyer les revendications de ces derniers.

La FEP ne craint pourtant pas de rompre le front intersyndical et de mener une action autonome en direction, cette fois, des seuls employeurs privés : un an plus tard, une nouvelle action nationale est organisée, le 19 mars 1981, après le refus de nombreuses demandes de négociations. Toutefois, ce n'est réellement que dans les régions de forte implantation de l'enseignement privé, dans l'ouest, que la grève a lieu. Quelques milliers de personnes, tout au plus. Ailleurs, faute de mieux, il y a eu des télégrammes, des pétitions, des tracts. Il s'agit d'exiger de meilleurs salaires pour les personnels payés par les employeurs privés, alors que ces derniers ont reçu des fonds supplémentaires de l'État : les patrons sont présentés comme intransigeants (ED-484 mars 1981). L'ouverture de négociations est exigée d'eux : à chacun sa part des financements nouveaux. Semi-échec : le communiqué de presse revendique 25000 personnels en grève, à comparer aux 80000 de l'année précédente. Les négociations ne se sont pas ouvertes. En définitive, tant auprès de l'État que des employeurs privés, ces journées nationales sont un échec relatif.

## La gauche au pouvoir

Le SGEN et la FEP ont en 1981, comme la CFDT, mais aussi comme la FEN, d'abord soutenu le nouveau gouvernement. Dans un communiqué commun, les deux organisations, SGEN et FEP, en se “déclarant contre tout monopole d'État de l'Éducation [...] affirment que c'est à l'intérieur d'un seul service public d'éducation nationale largement décentralisé que la liberté de l'enseignement peut et doit être assurée” (*Syndicalisme enseignement privé* (SEP)-351 juin 1981). La question scolaire est donc, là aussi, à l'ordre du jour.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement ayant défendu les intérêts des salariés, les employeurs privés restent désormais pour la FEP les seuls responsables “d'une liquidation de classes ou d'écoles, d'un blocage d'investissement, d'un refus d'augmenter les salaires des personnels hors contrat” (SEP-351 juin 1981).

Compte tenu de leurs divergences initiales, la FEP et le SGEN ont réussi, ce qui n'allait pas de soi, à ne pas se diviser sur la question scolaire et réaffirment en février 1982 leur volonté de voir mis en place "un nouveau service public laïque et unifié de l'Éducation nationale". De plus, la FEP estime que la FEN, par le truchement de son principal syndicat le SNI, a décidé de distinguer, dans son opposition culturelle à l'enseignement privé, les structures des personnels, offrant à ces derniers le statut social dont ils étaient privés (SEP-569 avril 1982). Un rapprochement s'esquisse, donc. Par ailleurs, un grand mouvement de rénovation de l'école est attendu.

L'État n'est plus l'adversaire : désormais, il faut soutenir ses efforts, en particulier dans son action de rénovation de l'école (ED-488 oct. 1981). Le spectre de la grève s'éloigne. En ce sens, la FEP adopte les positions du SGEN.

### *Changer l'école*

Dès l'automne 1981, le SGEN estime qu'il y a trois chantiers principaux à mener de front : le réemploi et la titularisation des non-titulaires, la décentralisation de l'école et la carte scolaire, l'apprentissage du travailler autrement, bref du changement dans l'exercice du métier. Cela se concrétisa par une longue campagne contre l'inspection, un soutien au rapport de Peretti sur la formation des enseignants, rapport critiqué par le SNES. Le SGEN refuse ainsi de s'inscrire dans la seule logique de l'accroissement continu des moyens, mais plutôt dans une volonté d'adaptation de ceux-ci au souci de transformer l'école puisque "le SGEN a fait le choix stratégique de faire porter tous ses efforts sur la transformation radicale des structures et des pratiques" (SU-830 oct. 1982, 3-4). Et de proposer ainsi en novembre 1982 non pas une journée de grève, mais une journée banalisée pour discuter de toutes ses propositions, journée demandée au ministre et qui se transformerait en grève en cas de refus ministériel. Organiser les refus d'inspection ou réduire le temps de travail est à l'ordre du jour d'une journée nationale d'action en mai 1983. Il s'agit là, de façon plus générale, d'une revendication de la CFDT.

Pendant les deux années qui suivent, réussir les transformations de l'école fut un leitmotiv. Ainsi, à la rentrée scolaire 1983, est-il proposé d'organiser des débats impliquant, si nécessaire, des arrêts de travail afin d'accélérer les transformations de l'école (SU-841 sup. avril 1983) ; puis, en 1984, refusé de s'associer à la journée de grève du SNI et du SNES pour privilégier en mai 1984 une journée de débat "pour faire sortir l'innovation de l'ombre".

### *Inquiétude ?*

En revanche, la question de l'intégration des établissements privés à l'enseignement public se fait de plus en plus pressante. Retrouverait-on la possibilité d'une grève par ce biais ? De nouvelles modalités d'action sont alors envi-

sagées : voulant une nationalisation de l'école qui ne soit pas seulement une étatisation, mais rende possible une transformation des pratiques pédagogiques, la FEP lance une campagne de pétition en direction de l'État, suivie d'une rencontre nationale en novembre 1982. Le lieu choisi est symbolique : Épinay, lieu de fondation du nouveau parti socialiste. C'est un rassemblement où s'affirme l'engagement du secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire. Son intervention a deux objectifs : rappeler que la conception de la laïcité de la CFDT n'est pas identique à celle de la FEN : elle est pluraliste et s'appuie sur une rénovation de l'école (SEP-598 déc. 1982 : "Une seule école, un seul statut"). C'est refuser l'unification syndicale au sein de la FEN qui vient de créer un nouveau syndicat, propre à accueillir transitoirement les enseignants du privé : lorsque la décision est rendue publique le 4 mars 1983, la FEP déclare son opposition. Cette position de la FEN affaiblit durablement la FEN sans permettre, pour autant, le développement d'un nouveau syndicat en son sein comme il était espéré. Il fut dissous en 1986. Si FEP et FEN se déclarent, malgré tout, en accord sur l'objectif de participer à la mise en place d'un grand service public, laïque, rénové et unifié de l'Éducation nationale, elles ne sauraient masquer leurs divergences sur les moyens et la stratégie syndicale (SEP-611 mars 1983). De fait, les propositions ministérielles entrent dans le vif et s'imposent.

Il s'agit désormais de peser sur celles-ci en rappelant que l'intégration doit concerner tous les personnels. Des actions se mettent en place en deux temps. D'abord une semaine d'action en juin 1983 pour l'emploi : diverses interventions ont eu lieu auprès des autorités académiques, accompagnées d'une lettre au ministre Alain Savary. Ensuite, en septembre, une semaine d'action décentralisée avec une grève nationale : "Assez palabré ! Des actes" ! La FEP est toutefois la seule, dans la profession, à appeler à la grève, car même le syndicat de l'enseignement privé créé par la FEN s'y refuse à cause justement de... l'isolement (SEP-628/7 sept. 1983). L'objectif ? Imposer l'ouverture rapide de négociations, peser pour que cesse le statu quo, en dépit des pressions de toute sorte que le personnel a subies : des remplaçants ont été rémunérés par les établissements afin de masquer l'existence même de cette grève. Le retentissement a été jugé "large" (SEP-633 oct. 1983). Insuffisant, en tout cas, puisqu'en décembre 1983 une nouvelle campagne de télégrammes est lancée pour demander une titularisation rapide du personnel.

Les négociations de 1984 aboutissent à une situation insatisfaisante pour la FEP, si bien qu'elle appelle à soutenir et à participer aux manifestations décentralisées du CNAL. Elle lance avec le SGEN une pétition commune le 26 mars 1984 pour soutenir les propositions ministérielles et appeler à la construction d'un nouveau service public. Au moment de la discussion du projet de loi au Parlement, sans appeler à la grève, elle organise une manifestation nationale le 16 mai 1984 pour "la liberté de choix du statut", c'est-à-dire la possibilité de devenir fonctionnaire. Il s'agit aussi de soutenir l'existence d'un syndicalisme

enseignant confédéré dont elle se plaît à souligner qu'il ne se limite pas à la prise en compte des intérêts des enseignants mais à la prise en compte de l'intérêt général de l'enseignement français afin qu'il "soit le mieux adapté possible aux besoins des jeunes et de la nation et qu'il forme des citoyens et des travailleurs capables d'être des acteurs libres et responsables, des transformations sociales, économiques et politiques" (SEP-665/15 mai 1984 : "Agir utile").

## Conclusion

Deux types de pratique syndicale coexistent, même si de part et d'autre l'échec est au rendez-vous. Les divergences portent sur la conception même de la grève : généralisée, voire générale, localisée, nationale, moyen banal de l'action. Les circonstances politiques ont servi de révélateur : les syndicats de la FEN et ceux de la CFDT ont espéré beaucoup des pouvoirs publics de Gauche et, d'une manière ou d'une autre, y ont d'abord subordonné leur action. C'est se rappeler que ces professions intellectuelles supérieures ont un rapport complexe à l'État et que, partant, l'acte même de grève – lorsqu'il ne s'agit pas seulement de problèmes de salaires ou de statuts – ne va jamais de soi lorsque la proximité idéologique avec le gouvernement est grande.

De plus, vingt-cinq ans après les événements, il apparaît qu'indépendamment des circonstances politiques et économiques, la division syndicale était profonde à l'intérieur des syndicats de la FEN et rendait largement inopérant l'acte même de grève : les divergences sur la conception de l'école moyenne étaient fondamentales. La question laïque a peut-être ainsi servi d'exutoire aux divisions, cimentant de façon artificielle des organisations. Par ailleurs, les syndicats CFDT n'ont pas su capitaliser leur volonté de réforme en dynamique de transformation pour la profession. En ce sens, la grève, dans la fonction publique, lorsque des questions vitales de statut ne sont pas en jeu, n'est un moyen d'action efficace que si elle correspond à des projets clairement définis quant à l'avenir d'une profession et à la transformation de l'école. Elle ne peut se substituer à ceux-ci. Faute de cela, les adhérents et sympathisants ne suivent plus. La grève est alors dévoyée de sa fonction première : faire pression. Banalisée, elle perd toute force et toute efficacité.

## Sources imprimées

*École libératrice* (SNI)

*Éducation démocratique, puis Syndicalisme enseignement privé* (FEP-CFDT)

SNI 1977 *L'École fondamentale*, Paris, SUDEL

*Syndicalisme universitaire* (SGEN-CFDT)

*Université syndicaliste* (SNES)

## Références bibliographiques

- ANDOLFATTO D. & LABBÉ D. 2006 *Histoire des syndicats*, Paris, Le Seuil
- BRUCY G. 2003 *Histoire de la FEN*, Paris, Belin
- BRUGIDOU M. 2000 "Les discours de revendication et de l'action dans les éditoriaux de la presse syndicale (1996-1998)", *Revue française de sciences politiques*-50-6, 967-992
- GERVASONI M. 2006 "L'invention du syndicalisme révolutionnaire en France (1903-1907)", *Mille neuf cent-24*, 57-70
- HETZEL & alii 1998 *Le syndicalisme à mots découverts, dictionnaire des fréquences (1971-1990)*, Paris, Syllepse
- POUCET B. 1998 *Entre L'Église et la République*, Paris, L'Atelier
- POUCET B. 2001 "La question syndicale dans l'enseignement privé au XX<sup>e</sup> siècle : éléments pour une histoire", *Le Mouvement social*-195, 79-99
- POUCET B. 2004 Militance et affirmation d'une nouvelle identité professionnelle (1958-1986) dans l'enseignement privé sous contrat, in Jacques Girault dir. *Les enseignants dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle, itinéraires, enjeux, engagements*, Paris, Publications de la Sorbonne, 133-146
- SIWEK-POUYDESSEAU J. 1989 *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, Lille, Presses universitaires
- ROBERT A. 1995 *Le syndicalisme des enseignants*, Paris, La Documentation française/CNDP
- SINGER M. 1993 *Le SGEN, des origines à nos jours*, Paris, Cerf
- SIROT S. 2002 *La grève en France*, Paris, Odile Jacob